

**Arrêté fixant la composition du jury du concours de recrutement
de techniciens de recherche et de formation de classe normale
dans la branche d'activité professionnelle G - techniciens travaux immobiliers
par la voie interne**

ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2023

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

- Vu Le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;
- Vu L'arrêté du 27 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de Lille, au titre de l'année 2023 ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, par la voie interne, est constitué comme suit :

Président

Monsieur Stéphane DESMONS
Secrétaire général adjoint de région académique

Région académique des Hauts-de-France (59)

Expert

Monsieur Raphaël LETOMBE
Ingénieur d'études

Université d'Artois (62)

Expert suppléant

Monsieur José CABARET
Ingénieur d'études hors classe

Université de Lille (59)

Membres du jury

Madame Sabine CARTON
Attachée d'administration de l'État

Rectorat d'Amiens (80)

Monsieur François DUBORPER
Ingénieur d'études

CROUS de Lille (59)

Madame Anne SION
Ingénieure d'études

Université de Lille (59)

Article 2 : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 4 avril 2023

Valérie CABUIL